

Responsable

Odile COGNARD
IUFM - CD Chalon
1 rue des Prés-Devant
71100 CHALON SUR SAÔNE
odile.cognard@dijon.iufm.fr
Tél. 03 85 46 10 63

Secrétariat IUFM

Chantal DUPAIN
scolarite@dijon.iufm.fr
Tél. 03 80 39 35 90
Fax 03 80 38 24 91

Conditions d'admission

Diplôme requis : pour se présenter au concours, il faut être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme sanctionnant au moins trois années d'études après le baccalauréat. Est également admis un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins trois années délivré dans un Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen y compris en France.

Inscription à la préparation : les préinscriptions à l'IUFM de Bourgogne se font **obligatoirement** par Internet à l'adresse suivante (entre mi-décembre et fin mai de l'année pour la rentrée de septembre suivant) : www.dijon.iufm.fr. Dans les 8 jours qui suivent sa préinscription, le candidat reçoit le dossier de candidature et la confirmation de préinscription qui sont à retourner à l'IUFM de Bourgogne dans les 10 jours. La procédure d'inscription définitive a lieu en septembre.

Organisation de la préparation

La préparation débute mi-septembre. Les cours ont généralement lieu dans les locaux du Centre départemental de Chalon-sur-Saône, 1 rue des Prés-Devant.

Formation disciplinaire

Une **préparation méthodologique** qui a pour objectif de donner aux candidats les compétences nécessaires au traitement des deux épreuves écrites. Cette préparation prend appui sur des apports notionnels ancrés sur le monde éducatif. Elle vise en priorité les épreuves écrites, mais anticipe largement sur la préparation des épreuves orales. La préparation aux épreuves orales commence en fait dès le début de l'année universitaire et se renforce tout naturellement après les écrits. En fin de cycle, elle propose des mises en situation dans les conditions du concours.

	CM	TD	TP
UE1/ Connaissance du système éducatif			
Formation générale		97	
Stages		40	
UE2/ Sciences de l'information et de la communication		66	
UE3/ Techniques documentaires		168	
UE4/ Accès à l'information et usage des TICE		135	
UE5/ Méthodologie : préparation du concours		88	

Volume horaire total pour un étudiant : 594 heures

Formation professionnelle

Un **stage d'observation/sensibilisation** en CDI, réparti en deux séquences de 20 heures. La première sous forme de stage filé se situe généralement fin novembre, la deuxième sur une semaine bloquée fin janvier.

Formation générale

Les cours ont lieu le vendredi au cours du premier trimestre. Leur volume total est de 25 heures. Ils comportent deux parties :

- 9 h de cours magistral sur le «Système éducatif : organisation et fonctionnement».
- 16 h de TD autour de questions et de débats qui concernent le système éducatif.

Ces enseignements peuvent être complétés par une formation aux «Technologies d'Information et de Communication dans l'Enseignement - TICE».

Cette formation permet de préparer l'épreuve oral n° 1 ainsi que le c2i niveau 1.

www.dijon.iufm.fr

Rubrique Étudiants IUFM

→ Les préparations au concours

→ Fiches filières

Inscription au concours

ATTENTION ! Votre inscription à l'IUFM ne dispense pas de l'inscription au concours.
Consulter régulièrement le site : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est structuré autour de deux épreuves écrites d'admissibilité, et en cas d'admissibilité, de deux épreuves orales d'admission (voir l'arrêté du 15/09/1999 paru au BOEN n° 37 du 21/10/1999, modifié par l'arrêté du 26/07/2005 -JO n° 185 du 10/08/2005).

Épreuve de sciences et techniques documentaires (durée 5 heures, coefficient : 1)

Cette épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties :

- un commentaire critique d'un document,
- une analyse de situation et/ou d'un dispositif technique,
- un exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires.

Épreuve de dossier documentaire (durée: 5 heures, coefficient : 1)

A partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré.

Ce dossier est accompagné :

- d'un plan de classement ;
- du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ;
- d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.

ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION

Épreuve pratique de techniques documentaires

Durée de la préparation : 2 heures. Durée de l'épreuve : 45 mn (20 minutes d'exposé maximum suivi d'un entretien du candidat avec le jury). Coefficient : 2

Cette épreuve est centrée sur la recherche, le traitement, et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

Épreuve préprofessionnelle sur dossier

Durée de la préparation : 2 heures. Durée de l'épreuve : 45 mn (20 minutes d'exposé maximum suivi d'un entretien du candidat avec le jury). Coefficient : 2

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

Programme paru au BO spécial n° 3 du 17 mai 2007.

Les étudiants reçus au concours verront leur barème majoré de **40 points** par le Ministère sur le premier vœu correspondant obligatoirement à l'académie où ils ont préparé le concours en 1ère année d'IUFM (NS n° 2006-025 du 16/02/06 - BO n° 9 du 02/03/2006).

Nombre de postes

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
240	233	285	180	180		?

Le candidat qui a réussi le concours entre en 2^{ème} année d'IUFM en tant que stagiaire. Cette année comporte trois aspects : stage(s), formation didactique et formation générale (voir le « guide de l'étudiant et du stagiaire » édité par l'IUFM de Bourgogne et consultable sur le site internet de l'IUFM de Bourgogne). La délivrance définitive du CAPES est soumise à la validation de cette année de stage prononcée par le Ministre de l'Education Nationale, sur proposition d'un jury académique.